

Subdivision de

IMPOT SUR LES SOCIETES TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE



DECLARATION D'EXISTENCE (1)

DR/DIP/DP...... (Article 148 du Code Général des Impôts)

Raison sociale :	sement:	N° Article Taxe prof	ervices Communaux mmerce t de la déclaration	
Assujettissement (4)	Assujettissement (4)		Périodicité (4)	
De plein droit à l'IS	à la TVA Permanente	Mensuelle	Trimestrielle	
Sur option à l'IS	à la TVA Encaissement Saisonnière			
Option pour l'imposition Accord préalable à la T				
riccord predidore d la 1	Trois champ Gecasionnene			
PRINCIPAUX DIRIGEANTS OU REPRESENTANTS HABILITES A AGIR AU NOM DE LA SOCIETE				
Nom et Prénom (s)		CIN n° ou CE n°		
Qualité		ou CE II		
Adresse		I.F.		
Ville				
VIIIC				
Nom et Prénom (s)		CIN n°		
		CIN n° ou CE n°		
Nom et Prénom (s)				
Nom et Prénom (s) Qualité		ou CE n°		
Nom et Prénom (s) Qualité Adresse		ou CE n°		
Nom et Prénom (s) Qualité Adresse Ville		ou CE n°		
Nom et Prénom (s) Qualité Adresse Ville Nom et Prénom (s)		ou CE n°		

- (1) A adresser ou à remettre au service local des impôts dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de la constitution de la société marocaine ou de l'installation de l'entreprise non résidente, accompagnée des statuts de la société et de la liste des actionnaires fondateurs.
- (2) Ne concerne que l'entreprise non résidente ayant opté pour l'imposition forfaitaire à l'I S (Article 16 du CGI).
- (3) Il s'agit de la détermination de la base suivant un accord préalable (art 97 du CGI).
- (4) Cocher la case appropriée.
- (5) Cocher la case appropriée.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESIDENTE AU MAROC ACCREDITEE				
NOM ET PRENOM (S) OU RAISON SOCIALE :	PRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE (pour les entreprise non résidentes)			
IDENTIFIANT FISCAL (I F):				
ADRESSE :				
VILLE :				
PROFESSION OU ACTIVITE				
PERSONNE CHARGEE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION				
NOM ET PRENOM (S) OU RAISON SOCIALE :				
IDENTIFIANT FISCAL (I F):				
ADRESSE:				
VILLE:				
VILLE:	IEL:			
	SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES			
(Renseignements communs aux sociétés marocaines et aux entreprises non résidentes)				
IF:				
ADRESSE :				
VILLE:				
ACTIVITE				
Article taxe processionnelle	Article taxe de services communaux			
IF:				
ADRESSE :				
VILLE:				
ACTIVITE	_ 			
Article taxe processionnelle				
•	Attele taxe de services communaux			
IF:				
ADRESSE :				
VILLE:				
ACTIVITE				
Article taxe processionnelle	Article taxe de services communaux			
IF:				
ADRESSE :				
VILLE:				
ACTIVITE				
Article taxe processionnelle	Article taxe de services communaux			
N.B : Si le nombre de succursales dépasse quatre, prière de joindre des annexe (s) de contexture identique. (*) Pour les sociétés immobilières disposant de plusieurs immeubles, indiquer l'article de la taxe de services communaux des immeubles exploités.				
T 1 1 2 1 1 1				
Les indications consignées sur la présente déclaration ainsi que les documents qui lui sont joints sont certifiés exacts.				
Nom, prénom (s) et qualité du signataire:				
A	LeLe			
Cachet et signature :				